Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2026_0744

Arrêté temporaire de circulation
Travaux d'assainissement et réfection de voirie,

ROUTE BARREE RUE DES CHEVALIERS DE MALTE (D762) (VILLEDIEU-LA-BLOUERE), DEVIATION ALLEE DES PERRIERES, RUE DES PAGANNES, RUE DE LA BEDOUR, RUE DE LA FRAGONNETTE, LIEU-DIT L'HERBAUDIERE et RUE DE L'HERBAUDIERE (VILLEDIEU-LA-BLOUERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **CHOLET TP demeurant ZAC de l'Ecuyère rue du Grand Pré - BP 10022 49308 CHOLET Cedex représentée par Monsieur Damien BARBEAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public,
CONSIDÉRANT que des **travaux d'assainissement et réfection de voirie** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 22/10/2026 au 15/11/2026 RUE DES CHEVALIERS DE MALTE (D762) (VILLEDIEU-LA-BLOUERE)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 22/10/2026 et jusqu'au 15/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent RUE DES CHEVALIERS DE MALTE (D762) :

- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

ARTICLE 2
À compter du 22/10/2026 et jusqu'au 15/11/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules légers. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- ALLEE DES PERRIERES,
- RUE DES PAGANNES,
- RUE DE LA BEDOUR,
- RUE DE LA FRAGONNETTE,
- LIEU-DIT L'HERBAUDIERE,
- RUE DE L'HERBAUDIERE,

ARTICLE 3 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHOLET TP.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 13 octobre 2026
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis LEBRUN

MAIRIE DE BEAUPREAU-EN-MAUGES
MAINE & LOIRE

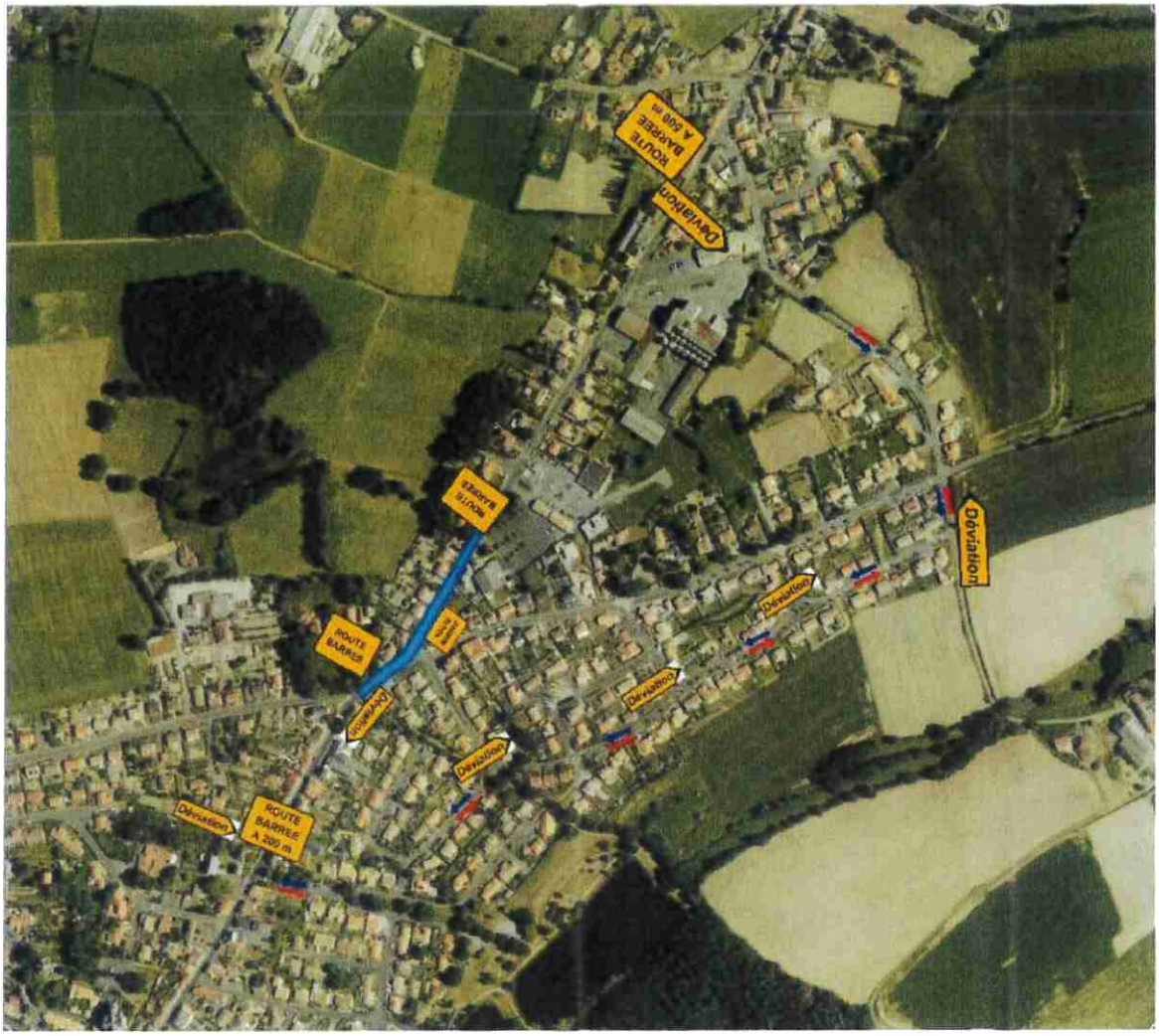
Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10062
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

DIFFUSION:

- *CHOLET TP*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Villedieu La Blouère*

ANNEXES:
Plan de déviation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau-en-Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook


ROUTE BARRÉE A 200 m
Déviation
ROUTE BARRÉE
ROUTE BARRÉE
Déviation
Déviation
Déviation
Déviation
Déviation
ROUTE BARRÉE A 200 m
Déviation